

● ÉDITO DU PRÉSIDENT

Maîtriser l'assainissement pour **préserver l'avenir**



Vos élus du Siam, les élus de vos communes et intercommunalités, ont approuvé en fin d'année 2006 le rapport d'activité du Siam et le rapport du délégataire (exploitation de la station et des réseaux d'assainissement) pour l'année 2005. (lire page 4)

Ces rapports annuels correspondent aux bilans officiels de l'activité du Siam, c'est-à-dire à l'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration. C'est aujourd'hui un bilan positif que j'ai le plaisir de vous présenter dans le dossier.

D'une part, l'amélioration permanente des systèmes d'assainissement permet de limiter au maximum l'impact de nos activités sur le milieu naturel en rejetant dans la Marne une eau de bonne qualité. D'autre part, le Siam est en bonne santé financière et le prix de l'assainissement baisse cette année encore.

Mais si l'assainissement représente une part importante de la facture d'eau, c'est parce qu'il est indispensable aujourd'hui de penser à l'eau de demain. Ainsi, il m'a paru important de revenir sur les différents éléments déterminant le prix de l'eau dans ce numéro 2 du "Siam infos".

Christian Chapron
Président du Siam, maire de Torcy



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE MARNE-LA-VALLÉE
13, avenue de la Courtillière
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél. : 01-60-31-54-54 - Fax : 01-64-30-64-12
<http://www.siam77.fr>
Courriel : siam77@wanadoo.fr

● VOTRE FACTURE

le prix de la préservation de l'eau de la Marne

Les opérations liées à l'assainissement : collecte, transport et épuration, représentent globalement 44% de la facture d'eau, (données comparables à la moyenne nationale). Ces dépenses sont aujourd'hui indispensables à la préservation du milieu naturel. PAGE 3

*"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants"*

Saint-Exupéry



● INTERVIEW

William Saurin, une entreprise responsable

*Rencontre avec Lionel Mayard,
directeur de l'usine William-Saurin
de Lagny-sur-Marne, entreprise
conventionnée par le Siam depuis
1997.* PAGE 7

DANS CE NUMÉRO N°2

- L'étang de Lochy, un site naturel à découvrir PAGE 7
- Qualité de la Marne PAGE 8
- Les enfants et l'eau PAGE 8

● TRAVAUX DU SIAM

Rénovation en continu du réseau de collecte

Disposer en permanence d'un réseau de collecte efficace et entretenu et d'une station d'épuration optimale constituent l'objectif prioritaire du Siam. Le point sur les travaux planifiés en 2007 et leurs implications prévues sur la circulation.



d'assainissement, située entre les numéros 50 et 83 de la rue Saint-Laurent a été rénovée. Ce chantier, réalisé suivant une technique qui minimise la taille de la tranchée et réduit ainsi la durée des travaux et la gêne occasionnée, a eu peu d'incidence sur la circulation.

La deuxième tranche se déroulera au second semestre 2007 des numéros 24 au 38.

La circulation ne sera que temporairement alternée, mais le stationnement sera neutralisé afin d'assurer la sécurité des agents.

● SITE DU SIAM

Construction du nouveau poste de refoulement

Le Siam procède depuis juillet 2006 à la construction du nouveau poste de refoulement recevant les eaux usées des égouts afin de les renvoyer sous pression vers la station d'épuration.

Les infrastructures majeures sont actuellement réalisées, elles seront complétées en 2007 par la réalisation du réseau électrique, l'installation des pompes et le réseau de conduites. Ces travaux se déroulent dans l'enceinte du Siam.

Aucune incidence sur la circulation.

● LAGNY-SUR-MARNE

Programme de rénovation des collecteurs intercommunaux

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation des collecteurs intercommunaux, la portion de réseau

infos+

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Les eaux pluviales ne nécessitent pas une épuration aussi complète que les eaux usées parce qu'elles sont plus propres.

C'est pourquoi le Siam contrôle régulièrement que les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées destiné à la station d'épuration.

C'est pour cette raison que **320 contrôles de conformité des raccordements au réseau ont été effectués chez les particuliers depuis 4 ans.**



● TRAVAUX MARNE-ET-GONDOIRE

Parce qu'il dispose d'une expérience reconnue, le Siam se voit confier la réalisation des travaux d'entretien sur les réseaux dont les collectivités sont propriétaires. En tant que maître d'ouvrage délégué, il assure ainsi la planification et le suivi des opérations de mise en séparatif des eaux usées et pluviales de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

● SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES/GOUVERNES

Un nouveau réseau de collecte des eaux usées va être mis en place entre Saint-Thibault-des-Vignes et Gouvenes, le long du sentier et de la route de Gouvenes, afin de séparer les eaux usées des eaux pluviales. Un poste de refoulement va également être installé. Il permettra d'acheminer sous pression les eaux d'assainissement jusqu'à un point haut, permettant l'écoulement par gravité sur la suite du parcours.

Travaux de mi-janvier à mi-avril, la circulation et l'accès des riverains seront préservés.

● THORIGNY-SUR-MARNE

La séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales sur l'ensemble du territoire constitue l'une des actions à long terme d'amélioration des réseaux.

Cette action avait été engagée en novembre, rue Clémenceau, puis interrompue pour ne pas perturber le bon fonctionnement des groupes scolaires riverains. La dernière étape du chantier s'est déroulée durant les vacances scolaires de février.

● BUSSY-SAINT-MARTIN/RENTILLY

Autre opération de séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales rue du Met, rue de Champagne et rue de la Croix-Blanche.

Travaux de février à juillet, la circulation sera difficile mais l'accès des riverains sera préservé.

● BUSSY-SAINT-MARTIN

Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales, ZAC du Gué-Langlois.

Travaux d'avril à juin, la circulation sera alternée sur la RD 418.

VOTRE FACTURE

Un mètre cube d'eau en détail

La facture d'eau est souvent difficile à comprendre du fait de la multiplicité des opérations mises en jeu dans le cycle de l'eau et des différents prestataires qui les réalisent. Elle traduit également les objectifs actuels en matière de préservation des ressources naturelles.

Votre facture se décompose en trois parties : la distribution, l'assainissement et les redevances. Les opérations liées à la distribution sont gérées soit par les collectivités soit par des opérateurs privés : Véolia-Eau ou Saur suivant votre lieu d'habitation. Dans tous les cas, c'est celui qui distribue l'eau qui émet la facture.

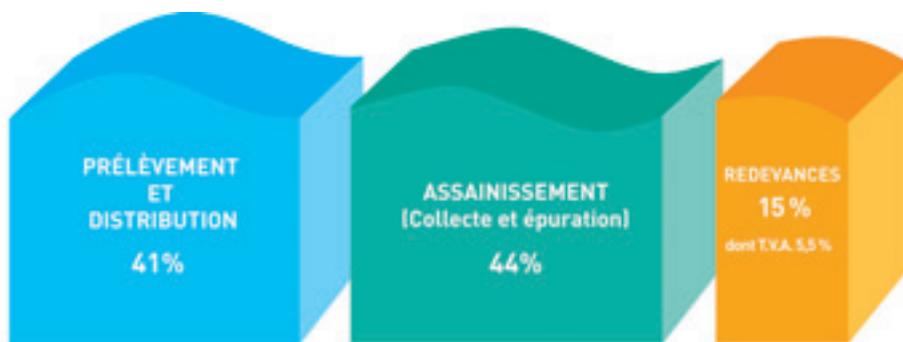
Les opérations liées à l'assainissement sont globalement gérées par le Siam sur le territoire des collectivités locales qui le composent. Elles impliquent la collecte des eaux usées à travers un réseau contrôlé et entretenu (réseau constitué des égouts des collectivités adhérentes et des gros collecteurs du Siam), puis l'assainissement dans une station dimensionnée pour une région en plein développement. Le traitement répond pleinement aux normes actuelles et anticipe les normes futures de préservation des ressources naturelles.

Les investissements ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau et la Région, à hauteur de plus de 12 %, afin que le Siam soit équipé d'un réseau de collecte performant et d'une station d'épuration optimale.

Depuis 2001, la part consacrée à l'assainissement dans la facture a baissé de 6 centimes d'euro par mètre cube. (voir dossier page 6). Parallèlement, les objectifs fixés en matière de qualité de l'eau rejetée dans la Marne sont atteints.

Agir pour le long terme

Actuellement, la notion de préservation des ressources en eau s'impose comme une évidence (directive-cadre européenne sur la politique de l'eau). Afin d'atteindre cet objectif, les collectivités locales se sont regroupées en Syndicat intercommunal afin de mutualiser leurs ressources et de garantir une gestion efficace et transparente, orientée dans le sens de l'intérêt général et de la préservation des ressources naturelles.



Votre facture pour 1 m³ (1000 litres) d'eau consommée

Description	Détail des tarifs
<p>- Pompage en rivière, ou captage en nappe</p> <p>- Potabilisation en usine</p> <p>- Transport de l'eau potable jusqu'au robinet.</p> <p>L'organisme qui distribue l'eau prend en charge l'émission de la facture (organisme public ou privé).</p>	<p>Abonnement au service : Forfait correspondant au coût de la mise à disposition de l'eau potable et à la gestion du service.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prestation facturée par l'organisme qui distribue l'eau dans votre commune (public ou privé). <p>Consommation part distributeur ou collectivité locale : prix de la potabilisation en usine et du transport de l'eau dans les réseaux jusqu'au robinet. Prix défini pour 1 m³ et multiplié par le nombre de m³ consommés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Part versée au distributeur et au producteur d'eau potable, qu'il soit public ou privé. <p>Préservation des ressources en eau : L'Agence de l'eau engage des actions de préservation des ressources sur son territoire (voir aesn.fr).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Part versée à l'Agence de l'eau.
<p>Toute utilisation de l'eau domestique ou industrielle implique son assainissement, réalisé en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des eaux usées dans les réseaux (prestation en partie assurée par le Siam et les collectivités du territoire). - Dépollution dans la station d'épuration et contrôle avant rejet dans le milieu naturel (prestation entièrement assurée par le Siam). 	<p>Le prix des opérations de collecte et d'épuration est facturé au m³.</p> <p>Prix de la collecte des eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Part investissement : Destinée à financer la réfection et la construction des réseaux de collecte. ■ Part versée aux différents propriétaires des réseaux de collecte (dont le Siam et les collectivités). ■ Part fonctionnement : destinée au financement des opérations d'entretien des réseaux d'assainissement (curage, intervention en cas d'obstruction). Les collectivités et le Siam délèguent l'entretien à des sociétés privées. ■ Part versée aux différents exploitants des réseaux de collecte. <p>Prix de l'épuration des eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Part investissement : Destinée à financer la construction de la station d'épuration dimensionnée pour l'avenir et répondant aux objectifs de préservation de l'environnement. ■ Part versée au Siam. ■ Part fonctionnement : Le Siam délègue l'entretien et la gestion quotidienne de la station à la société Véolia. Il contrôle la qualité du service rendu, notamment par l'intermédiaire du rapport annuel du délégataire (voir le "Dossier" page 4). ■ Part versée à l'exploitant de la station.
<p>Redevances versées aux organismes publics chargés de la préservation des ressources naturelles.</p>	<p>Lutte contre la pollution : Pour les communes de plus de 400 habitants et en fonction des caractéristiques de la collectivité (ici, zone sensible).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perçue par l'Agence de l'Eau. <p>Voies navigables : Pour les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans un cours d'eau navigable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perçue par Voies Navigables de France. <p>T.V.A. 5,5% : (le taux de TVA est de 5,5 car l'eau est un produit de première nécessité).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perçue par l'État.



MIEUX GÉRER VOTRE CONSOMMATION

L'analyse de votre facture permet également de contrôler votre consommation. La comparer à la moyenne nationale (150 litres par jour, par habitant) peut vous permettre de constater une sur-consommation due à une fuite.

Voici un rappel des gestes qui permettent de réduire votre consommation :

- Traquer les fuites et entretenir les joints
- Remplir au maximum les appareils ménagers (machine à laver le linge, lave vaisselle)
- Préférer la douche au bain
- Ne pas laisser couler les robinets inutilement (quand on se lave les mains, se brosse les dents...)
- Préférer des appareils économiques en eau
- Utiliser des robinets brise-jets et des mitigeurs
- Réduire le volume de chasse d'eau (en installant une brique dans la cuve par exemple)
- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage extérieur

Le Siam établit chaque année son rapport d'activité

Chaque année le Siam rédige le bilan officiel de son activité, intégrant notamment le rapport annuel de l'exploitant de la station (ou délégataire, en l'occurrence SFDE Véolia-eau) rendant compte des actions qu'il a menées au sein de la station d'épuration. Ces rapports, publiés six mois après la parution du bilan, sont portés à la connaissance des collectivités adhérentes (communes et intercommunalités). Ils sont l'occasion de contrôler la qualité de service rendu par le délégataire et de rendre compte aux populations de l'action engagée par le Siam.

● BILAN DE L'ANNÉE 2005

Réseaux d'assainissement

Travaux d'entretien

Depuis deux ans, l'entretien des 34 km de réseau d'assainissement dont le Siam est propriétaire est confié au groupe Véolia-eau dans le cadre d'une délégation de service public.

Nettoyage et inspection

Le nettoyage des réseaux a permis d'extraire 35 tonnes de sable et 62 m³ de déchets. (1m³ = 1000 litres). Le "curage" de 3 km de réseaux d'assainissement permet par ailleurs d'éviter d'éventuelles obstructions. Des inspections par caméra-robot ont été effectuées sur plus de 2 km de réseaux afin de contrôler leur état. Les informations recueillies ont permis d'établir le planning général des travaux à réaliser.

Réhabilitation

Le Siam est responsable des gros travaux (ouverture de tranchée, mise en place de nouveaux réseaux) mais les travaux de réhabilitation ne nécessitant pas de grosses interventions font partie de la mission du délégataire. Ainsi, concernant les regards



Bassin de décantation.

● 35 000 m³ d'eau sont épurées chaque jour mais la station a été conçue pour en absorber le double en cas de pluie.

présents sur les chaussées, neuf ont été remplacés et trois re-scellés. Dix échelles permettant de visiter les collecteurs ont par ailleurs été changées. Concernant les réseaux d'assainissement, 250 mètres ont été réhabilités (réparation de fuites légères). Enfin, trois désobstructions de réseaux ont été effectuées.

Contrôles de conformité des branchements

141 visites de contrôles de conformité de séparation des réseaux d'eau usées et pluviales ont été réalisées, révélant la non-conformité de 69 habitations. Rappelons que les eaux pluviales ne doivent pas se déverser dans les réseaux d'eaux usées car elles ne nécessitent pas d'épuration et viennent grossir inutilement le volume d'eau à traiter par la station.

Gros travaux

Le réseau d'assainissement de la rue du Chariot-d'Or à Lagny-sur-Marne a été entièrement réhabilité. Tous les regards du réseau ont été changés.

Des études préparatoires à la réalisation d'un nouveau poste de refoulement sur le site du Siam (pour renvoyer les eaux usées sous pression vers la station d'épuration) ont été lancées afin de déterminer les caractéristiques techniques nécessaires au bon fonctionnement du poste.

Une programmation pluriannuelle des travaux est étudiée afin de hiérarchiser et planifier les actions à entreprendre pour améliorer les réseaux d'assainissement et maintenir leur qualité.

Le travail d'exploitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement réalisé par le délégataire est, tout au long de l'année, contrôlé par les services du Siam.

● BILAN DE L'ANNÉE 2005

La station d'épuration

Amélioration des systèmes de contrôle

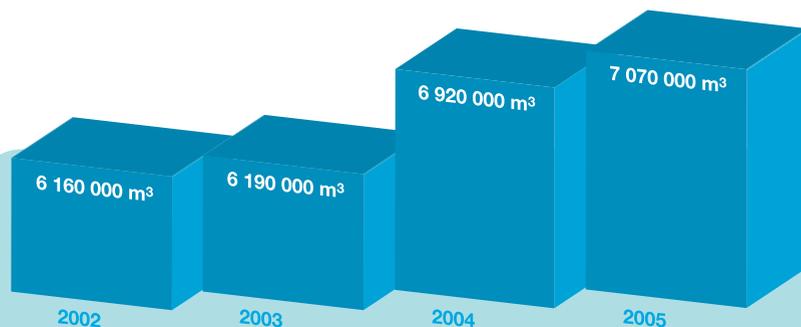
Le Siam a procédé à l'amélioration et au renouvellement des systèmes de contrôle en continu du fonctionnement de la station afin d'optimiser les rendements épuratoires.

Sécurisation du circuit de visite

Dans l'optique de pouvoir, chaque année, ouvrir ses portes à un public plus vaste, notamment aux plus jeunes, à l'occasion des classes d'eau, le Siam a amélioré les dispositifs de sécurité présents sur le circuit de visite du public.

Bonne qualité de l'eau rejetée dans la Marne

Dans le cadre de la surveillance continue des ressources naturelles, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a effectué des contrôles



ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DU SIAM

(consommation des habitants et des entreprises, en mètres cubes)

L'augmentation de la consommation en eau est liée, d'une part, au développement de la population, notamment à l'urbanisation récente des secteurs du Val d'Europe et de Bussy-Saint-Georges et, d'autre part, à l'implantation des entreprises, souvent grosses consommatrices d'eau. Par ailleurs, des secteurs comme le SAN du Val Maubué dont la croissance démographique est désormais stabilisée, voient leur consommation très légèrement baisser grâce aux économies réalisées par les habitants. L'augmentation de la consommation en eau accroît nécessairement le volume d'eau à épurer par le Siam et donc le coût global de l'assainissement.

Pour réduire les volumes d'eau à épurer, le Siam réalise en permanence des contrôles de séparation des eaux usées et pluviales et engage les opérations de mise en conformité sur l'ensemble de son territoire. Le Siam incite également les communes à contrôler la séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales sur leur territoire.

● BOUES D'ÉPURATION

Valorisation des résidus d'épuration

La valorisation des boues d'épuration constitue l'une des priorités de l'action du Siam. Elle s'intègre dans une politique globale de valorisation des résidus d'épuration et de fertilisation raisonnée qui limite l'utilisation d'engrais industriels.

Les différentes filières

► 42% des boues utilisées directement par épandage sur les surfaces cultivées (après un apport en chaux). Cet engrais naturel est mis gracieusement à la disposition des

exploitants agricoles puisque les dépenses liées à l'épandage sont à la charge du Siam. Afin de stocker ces boues avant leur épandage, une plateforme de stockage a été construite par le Siam à Maisoncelles-en-Brie.

► 7% des boues compostées, c'est-à-dire stockées plusieurs semaines pour parvenir à une décomposition des composants organiques, puis utilisées par épandage comme

engrais dans les surfaces cultivées.
► 51% des boues sont envoyées dans des centres d'enfouissement (décharge).

Contrôles extérieurs

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) a effectué un contrôle "surprise" de la qualité des boues issues de l'épuration. Le compte rendu d'analyse est favorable.



inopinés de la qualité de l'eau rejetée dans la Marne après son passage dans la station. Les conclusions du rapport établi attestent du bon fonctionnement et des bonnes performances de la station d'épuration.

Défaillance des bétons

À la suite d'une série de contrôles systématiques, une malfaçon dans certains bétons de la station a été décelée. D'importants travaux ont été engagés à la charge du prestataire déficient afin de procéder au remplacement des parties défectueuses. Ces travaux ont perturbé fortement le fonctionnement des étapes d'épuration biologique pendant cinq mois. Une grande partie des eaux usées a pu néanmoins être traitée par un circuit parallèle prévu initialement pour accueillir les fortes augmentations de débit occasionnées par les orages.

BILAN DE L'ANNÉE 2005

Bilan financier

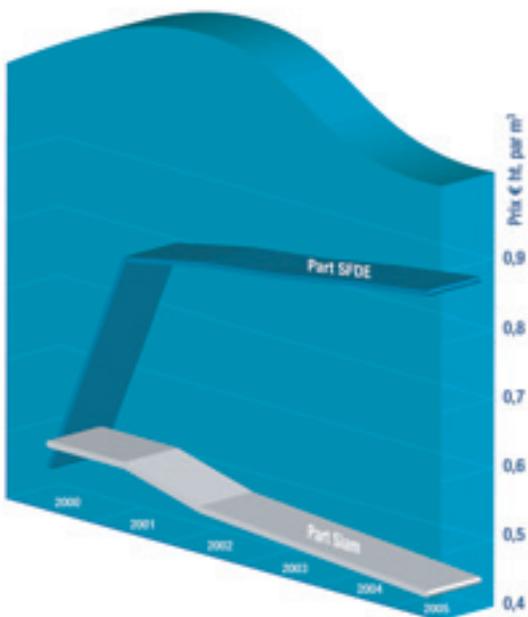
Evolution du prix de l'eau

Augmentation de la part SFDE-VÉOLIA EAU

En 2001, la mise en service d'une extension de la station permettant le traitement d'un plus gros volume d'eaux usées, a occasionné un surcroît d'activité pour le délégataire qui se traduit par une augmentation des tarifs de sa prestation. Depuis 2001, l'augmentation correspond à l'inflation (prix de l'énergie et coût des fournitures notamment).

Baisse régulière de la part Siam

Depuis 2001, les élus du Siam ont engagé



Vue extérieure de l'usine.

une politique de réduction de la part du Siam dans la facture d'eau. La part versée au Siam a ainsi diminué de plus de 6 centimes d'euro par mètre cube de 2001 à 2005. Cette baisse correspond en moyenne à plus de 50 euros par personne et par an.

Orientations budgétaires

Le compte administratif concerne uniquement le budget du Siam, c'est-à-dire qu'il n'intègre pas les dépenses liées à l'exploitation de la station, perçues directement par SFDE dans votre facture (voir page 3 de ce numéro).

Le budget interne du Siam est alimenté par la part investissement des opérations d'assainissement intégrée à votre facture. Il est destiné au financement des gros travaux des réseaux de collecte et de la station d'épuration, au fonctionnement administratif du Siam et au remboursement de la dette.

Les dépenses de fonctionnement (5,6 millions d'euros dont remboursement de la dette : 4,2 millions d'euros) restent stables. Les recettes de fonctionnement (6,8 millions d'euros) affichent une progression linéaire, liée à l'évolution du volume d'eau à épurer, qui augmente avec la population (voir schéma "évolution de la consommation" page 5 de ce numéro).

Les dépenses d'investissement (1,9 millions d'euros dont environ 1 million par autofinancement) s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration et de maintien des équipements en place (station et réseaux).

Ci-contre, évolution des parts Siam et SFDE-VÉOLIA EAU déterminant le prix de l'assainissement par mètre cube (1000 litres).

→ ACTIONS 2006

La totalité des actions entreprises par le Siam durant l'année 2006 sera l'objet du bilan d'activité publié en janvier 2008. Signalons néanmoins quelques actions majeures dont la mise en place d'un programme de conventionnement des entreprises industrielles visant à quantifier leurs rejets puis à les conseiller pour améliorer la qualité de leurs eaux usées. Par ailleurs **une réduction de 3,61 centimes d'euro par mètre cube d'eau consommée sur votre facture** a été négociée sur la part SFDE-VÉOLIA EAU pour l'exploitation de la station d'épuration.

→ OBJECTIFS 2007

L'année 2007 verra se réaliser notamment des gros travaux sur les collecteurs intercommunaux anciens, la création d'un poste de refoulement dans l'enceinte du Siam et la recherche d'une diversification de la filière des résidus d'épuration par l'étude de la remise aux normes de l'incinérateur. Par ailleurs, les opérations de rénovation des réseaux de collecte se poursuivront.

● INTERVIEW

William Saurin, une entreprise responsable qui collabore avec le Siam pour améliorer la qualité de ses rejets

Rencontre avec M. Mayard Lionel, directeur de l'usine William-Saurin de Lagny-sur-Marne, entreprise conventionnée par le Siam depuis 1997.

Que produit votre entreprise ?

William Saurin, leader français du plats cuisinés appertisés*, possède deux usines principales dont celle de Saint-Thibault-des-Vignes, site historique du Groupe.

Avec près de 300 collaborateurs, la production de l'usine s'élève à 53 000 tonnes par an soit 83 millions de boîtes essentiellement en format 4/4 et 1/2. De plus, pour élaborer ses produits, 11 000 tonnes de charcuterie (saucisses, saucissons, viandes traitées en salaison) sont préparées dans ses ateliers avant d'être mise dans les boîtes.

Le cassoulet, avec plus de 50% du tonnage fabriqué, demeure le produit phare du site de Saint-Thibault, les saucisses ou petits salés aux lentilles, les choucroutes garnies, divers plats cuisinés complétant la gamme des références proposées aux consommateurs.

Combien consommez-vous d'eau ? Comment utilisez-vous l'eau au cours de votre production ?

Pour assurer ses productions, l'usine en 2006, a consommé 527 500 m³ d'eau, soit 10 m³ par tonne fabriquée. Cette eau intervient tout au long des process d'élaboration des plats cuisinés, en allant de la production de vapeur nécessaire à la stérilisation en passant par le trempage et le blanchiment des légumes secs, la préparation des sauces sans oublier les opérations de nettoyage concourant à l'hygiène, paramètre important de l'industrie agro-alimentaire. On peut donc voir que l'eau intervient à tous les stades de la fabrication dans cette usine et une trentaine de compteurs relèvent en permanence les consommations à différents endroits dans les ateliers afin de mieux en contrôler les utilisations.

Quelles mesures avez-vous prises pour économiser l'eau ? Quels résultats ?

Au début des années 2000, nous avions besoin de 14 à 15 m³ d'eau pour fabriquer une tonne de produit fini. Aujourd'hui, au travers des efforts de chacun, de la maîtrise des procédés, ce ratio est tombé à 10 m³ à la tonne.

* Procédé de conservation des denrées alimentaires par stérilisation à la chaleur, dans des récipients hermétiquement clos. Source : "Le Petit Robert".

LE SIAM CONSEILLE LES ENTREPRISES

Tout rejet d'eau, autre que domestique, doit faire l'objet d'une autorisation de déversement à la station d'épuration qui prend la forme d'une convention. Le service aux industriels, en charge du conventionnement, conseille les entreprises qui souhaitent améliorer la qualité de leurs rejets ou diminuer leur consommation en eau.

● DÉCOUVERTE

L'étang du Lochy, un site naturel à découvrir

Cet étang recueille les eaux de pluie avant de les restituer au ru du Lochy à un débit régulier et une meilleure qualité. Dans ce secteur où l'urbanisation croît rapidement et limite donc l'infiltration des eaux de pluie dans les sols devenus imperméables, les risques d'inondation sont prévenus par le bassin du Lochy. Situé à Magny-le Hongre, le long de la RD 93, ce plan d'eau aménagé attire de plus en plus de visiteurs de par sa situation proche du Bois de Montguillon, offrant ainsi un contexte très naturel pour un moment de détente au bord de l'eau.

En prêtant attention, peuvent être observés des colverts, cormorans, foulques, macroules, poules d'eau, mouettes et hérons cendrés, mais aussi des batraciens. (La qualité des eaux de cet étang, bien que satisfaisante, ne permet pas la baignade.)



VIE PRATIQUE

Pour tous renseignements pratiques sur les services de l'assainissement :

- Site : www.siam77.fr
- Tél. : 01 60 31 54 54

En cas d'urgence, contacter soit SAUR (pour les habitants du secteur du Val d'Europe) au **0810 017 018**, ou SFDE-Véolia Eau au **0811 900 400**.



Siaminfos n°2 - Mars 2007
 Directeur de publication : Christian Chapron
 Directeur de la rédaction : Gérard Willaume
 Rédaction/Conception-réalisation : Aldorande-communication
 Tél. : 01 60 22 13 28
 Crédits photos : Baudouin Soulis
 Illustrations : Franck Maffre. Impression : papier recyclé. Imprimeur : Imprimerie du Val-Maubuée. Tirage : 80 000 exemplaires
 Distribution : Trinité Sarl
 ISSN : 1951-0047

Siam : 13, avenue de la Courtilière, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes
 Tél. : 01 60 31 54 54 - Fax : 01 64 30 64 12
 Courriel : siam77@wanadoo.fr
 Site internet : <http://www.siam77.fr>



● CONTRÔLE

La Marne surveillée en permanence

Les mesures effectuées permettent de vérifier si la station d'épuration a un impact sur le milieu naturel. Les résultats 2006 montrent que la station n'a pas d'impact négatif sur la qualité des eaux de la Marne.

▼ **Matières organiques et oxydables**

Organiques car elles proviennent des êtres vivants ou morts : végétaux, animaux, bactéries, champignons et oxydables car elles consomment l'oxygène de l'eau pour leur dégradation. Elles ont pour origine : les excréments humains ou animaux, résidus végétaux, etc.

▮ **Nitrates**

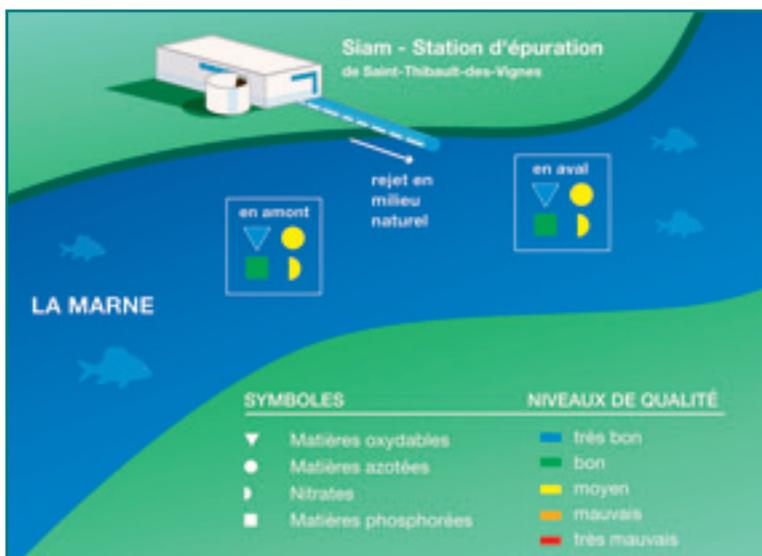
Les rejets de nitrates sont induits par les activités humaines (aliments, excréments), industrielles et agricoles.

■ **Matières phosphorées**

Causées par les rejets urbains, des industries et par l'érosion des sols agricoles. Les matières phosphorées rejetées par les habitants proviennent des déjections humaines et des lessives.

● **Matières azotées**

Composées d'azote sous des formes variées, elles proviennent des rejets urbains (excréments, urines, matières animales, végétales, etc.) et industriels.



Données 2006, issues des Services de Navigation de la Seine validées et intégrée dans le SEQ-Eau.

● LAVER SA VOITURE

Faire le choix de l'écologie

Laver sa voiture à la maison entraîne une sur-consommation en eau et pollue l'environnement. Alors, faites le bon choix...



STATION DE LAVAGE



A LA MAISON

Légal ?	OUI	NON : déversement d'eau polluée dans le sous-sol ou le réseau pluvial
Volume d'eau utilisée	De 50 à 100 litres	Environ 300 litres
Pollution	Collectée et épurée lors d'un pré-traitement	Rejetée directement dans le milieu naturel



LES CLASSES D'EAU

Comme chaque année, le Siam organise auprès des enfants une action de sensibilisation à la préservation des ressources en eau, en partenariat avec les enseignants des collèges et des lycées de tout le territoire des collectivités regroupées au sein du Siam ainsi que l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ces classes d'eau, qui sont l'occasion pour les enfants de comprendre tout ce qui se passe en amont et en aval du robinet qu'ils manipulent tous les jours, accueillent un nombre croissant d'élèves chaque année.

Pour l'élaboration d'un projet pédagogique n'hésitez pas à nous contacter dès à présent.

● EXPÉRIENCE

Fabriquer un pluviomètre

Matériels : Une bouteille plastique, du scotch, une agrafeuse, un verre doseur, des ciseaux et un feutre résistant à l'eau (ou coller du scotch sur l'écriture).

1 Découpe la bouteille et retourne la partie avec le goulot à l'envers dans la bouteille. Scotche-la ou agrafe-la.

2 Mets un morceau de scotch tout le long de la bouteille.

3 Avec le verre doseur, gradue le scotch et redivise par deux plusieurs fois chaque graduation pour plus de précision.

4 Installer le pluviomètre dehors et mesurer la pluie chaque jour. N'oublie pas de le vider tous les jours et de noter les résultats de tes mesures dans ton agenda.



● QUESTIONS/RÉPONSES

Cascades du monde

Quelle est la plus haute cascade du monde ?

A/Les chutes d'Utigord (Norvège) ; **B/**Les chutes Tugela (Afrique du Sud) ; **C/**Salto Angel ou Saut de l'Ange (Vénézuéla).

Quelle est la cascade la plus large ?

A/Les chutes du Niagara (USA-Canada) ; **B/**Les chutes Victoria (Zambie-Zimbabwe) ; **C/**Les chutes Yosemite (USA).

Quelle est, en France la cascade la plus haute ?

A/La cascade de Garvigny ; **B/**La cascade de Giverny ; **C/**La cascade de Gavarnie.

Combien mesure cette cascade ?

A/720 m ; **B/**423m ; **C/**127m.

Envoie tes réponses au Siam avant le 18 juin en précisant ton nom, ton adresse et numéro de téléphone.

Des cadeaux seront remis par tirage au sort parmi les bonnes réponses lors de la journée "Portes ouvertes", le 23 juin.